

# **Elections**

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Documents

[Compositon de la commission de contrôle](#)

[Mouvements depuis la dernière liste arrêtée. Données extraites du REU](#)

[Arrêté préfectoral fixant les modalités de dépôt des candidatures pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2026](#)

[Commission de contrôle du Vendredi 20 Février 2026](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur Service public](#)

[Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#)